

Dispositif 4 : Les « brigades secouristes et citoyennes » au service du sport

Objectif : contribuer à la sensibilisation, à l'implication et à la formation citoyennes des élèves de nos établissements dans le contexte sportif.

Participation lors des compétitions de « brigade santé et citoyenne » d'établissement, avec pour rôle de mener des actions de sensibilisation citoyenne (sécurité, fair-play, respect des lieux, écologie...) sur le terrain sous des formes variées définies dans un projet de l'AS de l'établissement, d'aider au bon déroulement sanitaire des rencontres...

Différentes manières : Stand de sensibilisation, Panneaux d'affichage, interventions directes sur le terrain (intervention sanitaire de base, distribution de flyer de sensibilisation...).

Groupe d'élèves encadré par un adulte.

Un challenge de ses brigades se développant sur l'année sera mis en place avec pour les projets les plus actifs et efficaces une dotation de kit 1^{er} secours qui aidera les collèges dans la mise en place des formations PSC des élèves, et une dotation de matériel pour les lycées.

Un label « UGSEL- A.S brigade santé-citoyenne » pourra être envisagé à l'avenir pour les meilleurs établissements, renouvelable tous les 3 ans.

Le budget comprend : les dotations en kit 1^{er} secours pour les collèges et les contributions aux matériel de sécurité pour les lycées, frais de gestion et d'organisation.

Budget prévisionnel sollicité au titre du conseil régional: 5.000 €

Somme allouée : 2500 €

Report possible selon le niveau de réalisation des autres « leviers d'actions »

Les étapes pour l'attribution des kits 1^{er} secours (kit destiné à la formation au secourisme) :

Ceux-ci seront remis aux 2 ou 3 établissements (selon le nombre des projets mis en place) qui, sur l'ensemble de l'année civile (1/1/19 au 31/12/19) auront mis en œuvre les projets les plus intéressants et efficaces.

- Proposition de l'action à mettre en œuvre (document « projet » à renvoyer au secrétariat du territoire)
- Validation par le territoire de l'action proposée et retour à l'établissement sur les conditions d'intégration dans le dispositif d'organisation de la (ou les) compétition ciblée.
- Evaluation de la mise en œuvre : efficacité de la mise en œuvre, niveau d'implication de l'AS porteuse du projet sur l'année scolaire (niveau de présence sur les diverses compétitions du calendrier territorial).

Ce qui va se réaliser en 2018 (année civile):

Rien de recensé

Dispositifs pour l'année 2019

Le territoire va demander au conseil régional, la reconduction de ces dispositifs dans le cadre du dossier de subvention 2019. **Il convient, dès lors, de proposer les projets d'actions afin de pouvoir budgétiser les demandes.**

Projets prévisionnels pour 2019 :

Proposer vos projet en remplissant la « fiche projet » ci-dessous

PROJET D'ACTION PROPOSEE

Intitulé de l'action :

Réfèrent de l'action :

Tel :

Mail :

Etablissement
(ou comité pour le dispositif 8)

Objectifs :

Descriptif de l'action et modalité de mise en œuvre

Besoins et Budget prévisionnel (en préciser les différentes lignes)

Montant de l'aide demandée :

Cadre réservée à l'UGSEL HDF

Projet :

acceptée

refusé

A ajuster

Montant du budget alloué :

Détail du budget :

ARRAS le :